

Attestation du respect de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **M. Antoine EISENSTEIN**

Adresse	6 rue Paul Valérien Perrin		
Code postal	38170	Localité	Seyssinet-Pariset

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante (extension $\leq 50 \text{ m}^2$ ou bâtiment hors maison individuelle $\leq 150 \text{ m}^2$ et $\leq 30\%$ de la Sref du bâtiment existant) :

Extension siège ORPHEO

située à :

Adresse	6 rue Paul Valérien Perrin		
Code postal	38170	Localité	Seyssinet-Pariset

Référence(s) cadastrale(s) : **AI n°271**

Surface de référence : **142 m²**

Coordonnées du maître d'œuvre : **Atelier d'Architecture NORMANDON & JARDIN**

Adresse	22 rue Paul Helbronner		
Code postal	38100	Localité	Grenoble

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire (**pour toute extension de bâtiment $\leq 50 \text{ m}^2$ ou extension de bâtiment hors maison individuelle $\leq 150 \text{ m}^2$ et $\leq 30 \%$ de la Sref du bâtiment existant**) :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée respecte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Signataire : **M. Antoine EISENSTEIN**

Le :

Signature :